

MODALITÉS D'ACCÈS À LA RÉSIDENCE AUX 4ECLUSES

ARTICLE 1 - MODALITÉS D'ACCES AUX RÉSIDENCES

Formuler une demande par mail à l'adresse : developpement@4ecluses.com accompagnée d'une note d'intention visant à faire état des objectifs de travail en vue de la résidence (Préparation d'un concert; filage d'un nouveau set; travail du son; nouvelle implantation scénique...) ainsi que d'un CV résumant le parcours des artistes,

Il faut par ailleurs préciser dans la demande quelles seront les personnes présentes et impliquées à l'occasion de la résidence :

- Nom et fonction de chacun.e des musicien.ne.s du groupe
- Equipe technique (Son, Lumière...) si présente
- Entourage (Manager ; Booker ; photographe...)

Si la demande de résidence est validée de principe, une convention dûment établie sera à remplir et à signer par le chargé d'accompagnement et par un.e représentant.e du groupe présent.e à cette occasion..

ARTICLE 2 - FORMATS DE RÉSIDENCES

2 formats de résidence sont proposés par les 4 écluses :

MISE À DISPO:

Les 4 écluses donne accès à la salle de concert, fournit un accueil technique pour l'installation et les balances le 1er jour de résidence. Les artistes sont ensuite autonomes leur propre processus de travail, en présence ou non de leur propre équipe technique.

RÉSIDENCE ACCOMPAGNÉE:

En plus d'un accueil technique, le chargé d'accompagnement des 4 écluses sera présent sur ce temps de travail (partiellement ou intégralement) et sera ainsi en mesure d'intervenir sur divers aspects : expertise technique (travail du son, édition de fiche technique..), musicale (travail des arrangements, cohérence de la set-list..), scénique (gestion de l'espace, posture,...)

Pour tout autre besoin (communication, visuel, administration, etc...), il sera possible de mobiliser d'autres membres de l'équipe permanente, ainsi que des intervenant.e.s extérieurs

Ces interventions auront été planifiée au préalable entre les artistes et le chargé d'accompagnement.

ARTICLE 3 - DURÉE, HORAIRES, DATES DE RÉSIDENCE

La durée d'une résidence est variable, de 1 à 3 jours d'affilée en fonction de la disponibilité de la salle aux périodes souhaitées et des besoins exprimés par les artistes

L'accueil s'effectuera quotidiennement de 10h à 17h30. Fermeture impérative de la salle à 18h00

ARTICLE 4 : TECHNIQUE & BACKLINE

Les 4 écluses fournissent un équipement de sonorisation et d'éclairage de type professionnel, et la possibilité d'emprunter du backline sur place (Fiches techniques et listes disponibles sur demande)

Lors de la résidence, Les 4 écluses assureront l'embauche d'un.e technicien.ne pour effectuer l'accueil technique, et ce dans le respect de la CCNEAC

ARTICLE 5 : SÉCURITÉ DU SITE

Le groupe se doit respecter l'ensemble des protocoles et dispositifs de sécurité du site mis en place par les 4 écluses,

Tout débordement constaté peut-être sujet à une exclusion du site.

ARTICLE 6 : CONVENTION AVEC LES 4ECLUSES

En vue de valoriser les actions des 4 écluses, il sera demandé aux artistes de communiquer sur ce temps de travail, à travers les réseaux sociaux ou tout autre moyen de communication.

A la demande des artistes, il sera possible d'effectuer une restitution du travail accompli, à l'occasion du dernier jour de la résidence, auprès de l'entourage des artistes, des bénévoles de l'association, et des membres de son équipe salariée.

Les 4 écluses accueillent les artistes en résidence à titre gratuit, ceci faisant partie intégrante des missions de soutien à l'émergence.

Toutefois, en échange de la mise à dispo de l'équipement, et en soutien aux acteurs des musiques actuelles en région, nous vous demandons une adhésion de chaque musicien.ne à l'association Arts Scéniques Rock, valable 1 an, pour une valeur minimale de 5€ par personne.

L'intégralité des frais de repas, logement et de transport concernant les artistes et leur entourage restent à la charge exclusive des artistes.